

CHAPITRE 74

CUIVRE ET OUVRAGES EN CUIVRE

Note.

1.- Dans ce Chapitre, on entend par :

a) Cuivre affiné

le métal d'une teneur minimale en cuivre de 99,85 % en poids; ou

le métal d'une teneur minimale en cuivre de 97,5% en poids, pour autant que la teneur d'aucun autre élément n'excède les limites indiquées dans le tableau ci-après :

TABLEAU - Autres éléments		
	Elément	Teneur limite % en poids
Ag	Argent	0,25
As	Arsenic	0,5
Cd	Cadmium	1,3
Cr	Chrome	1,4
Mg	Magnésium	0,8
Pb	Plomb	1,5
S	Soufre	0,7
Sn	Etain	0,8
Te	Tellure	0,8
Zn	Zinc	1
Zr	Zirconium	0,3
Autres éléments*, chacun		0,3

* Autres éléments, par exemple, Al, Be, Co, Fe, Mn, Ni, Si.

b) Alliages de cuivre

les matières métalliques autres que le cuivre non affiné dans lesquelles le cuivre prédomine en poids sur chacun des autres éléments pour autant que :

- 1) la teneur en poids d'au moins un de ces autres éléments excède les limites indiquées dans le tableau ci-dessus; ou
- 2) la teneur totale en poids de ces autres éléments excède 2,5 %.

c) Alliages mères de cuivre

les compositions renfermant du cuivre dans une proportion excédant 10 % en poids et d'autres éléments, ne se prêtant pas à la déformation plastique et utilisées soit comme produits d'apport dans la préparation d'autres alliages, soit comme désoxydants, désulfurants ou à des usages similaires dans la métallurgie des métaux non ferreux. Toutefois, les combinaisons de phosphore et de cuivre (phosphures de cuivre) contenant plus de 15 % en poids de phosphore relèvent du n° 28.53.

Note de sous-positions.

1.- Dans ce Chapitre, on entend par :

a) Alliages à base de cuivre-zinc (laiton)

tout alliage de cuivre et de zinc, avec ou sans autres éléments.

Lorsque d'autres éléments sont présents :

- le zinc prédomine en poids sur chacun de ces autres éléments;
- la teneur éventuelle en nickel est inférieure en poids à 5 % (voir alliages à base de cuivre-nickel-zinc (maillechort);
- la teneur éventuelle en étain est inférieure en poids à 3 % (voir alliages à base de cuivre-étain (bronze)).

b) Alliages à base de cuivre-étain (bronze)

tout alliage de cuivre et d'étain, avec ou sans autres éléments. Lorsque d'autres éléments sont présents, l'étain prédomine en poids sur chacun de ces autres éléments. Toutefois, lorsque la teneur en étain est au moins de 3 % en poids, la teneur en zinc peut prédominer mais doit être inférieure à 10 % en poids.

c) Alliages à base de cuivre-nickel-zinc (maillechort)

tout alliage de cuivre, de nickel et de zinc, avec ou sans autres éléments. La teneur en nickel est égale ou supérieure en poids à 5 % (voir alliages à base de cuivre-zinc (laiton)).

d) Alliages à base de cuivre-nickel

tout alliage de cuivre et de nickel, avec ou sans autres éléments mais, en tout état de cause, ne contenant pas plus de 1 % en poids de zinc. Lorsque d'autres éléments sont présents, le nickel prédomine en poids sur chacun de ces autres éléments.

Codification					Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5	74.01	7401.00	00	00	Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre)	2,5	KG	-
5	74.02	7402.00	00	00	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique	2,5	KG	-
	74.03				Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute			
					- Cuivre affiné :			
5		7403.11	00	00	-- Cathodes et sections de cathodes	2,5	KG	-
5		7403.12	00	00	-- Barres à fil (wire-bars)	2,5	KG	-
5		7403.13	00	00	-- Billettes	2,5	KG	-
5		7403.19	00	00	-- Autres	2,5	KG	-
					- Alliages de cuivre :			
5		7403.21	00	00	-- A base de cuivre-zinc (laiton)	2,5	KG	-
5		7403.22	00	00	-- A base de cuivre-étain (bronze)	2,5	KG	-
5		7403.29	00	00	-- Autres alliages de cuivre (à l'exception des alliages mères du n° 74.05)	2,5	KG	-
		7404.00	00		Déchets et débris de cuivre			
4			10		--- de cuivre affiné	2,5	KG	-
4			90		--- autres	2,5	KG	-
		7405.00			Alliages mères de cuivre			
5			10	00	--- contenant du phosphore dans une proportion supérieure à 8% et inférieure ou égale à 15% (phosphures)	2,5	KG	-
5			90	00	--- autres	2,5	KG	-
	74.06				Poudres et paillettes de cuivre			
5		7406.10	00	00	- Poudres à structure non lamellaire	2,5	KG	-
		7406.20	00		- Poudres à structure lamellaire; paillettes			
5			00		-	2,5	KG	-
	74.07				Barres et profilés en cuivre			
		7407.10			- En cuivre affiné			
			10		--- profilés creux :			
					---- droits et d'épaisseur uniforme :			
5			10		----- à surface brute	2,5	KG	-
5			20		----- autres	2,5	KG	-
5			90		----- autres	2,5	KG	-
			90		--- autres :			
5			20		---- dont la coupe transversale ne dépasse pas 6 mm	2,5	KG	-
5			80		---- autres	2,5	KG	-
					- En alliages de cuivre :			
		7407.21			-- A base de cuivre-zinc (laiton)			
			10		--- profilés creux :			
5			10		---- droits et d'épaisseur uniforme	2,5	KG	-
5			90		---- autres	2,5	KG	-
					---- autres :			
5			45	00	---- dont la plus grande dimension de la section transversale ne dépasse pas 6 mm	2,5	KG	-
					---- autres :			
			50		----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :			

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5			10	----- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non	2,5	KG	-
				----- autres :			
5			91	----- dorés ou argentés	2,5	KG	-
5			99	----- autres	2,5	KG	-
				----- autres :			
				----- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
5			60 00	----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	2,5	KG	-
5			70 00	----- autres	2,5	KG	-
				----- autres :			
5			80 00	----- dorés ou argentés	2,5	KG	-
				----- autres :			
5			91 00	----- barres	2,5	KG	-
5			99 00	----- profilés	2,5	KG	-
		7407.29		-- Autres			
5			10 00	--- en alliage contenant plus de 10% de nickel	2,5	KG	-
				--- autres :			
				--- profilés creux :			
5			20 00	---- droits et d'épaisseur uniforme	2,5	KG	-
			30	---- autres :			
5			20	----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	2,5	KG	-
5			80	----- autres :	2,5	KG	-
				----- autres :			
5			40 00	---- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 6 mm	2,5	KG	-
			90	----- autres:			
5			10	----- barres	2,5	KG	-
5			20	----- profilés	2,5	KG	-
5			90	----- autres	2,5	KG	-
	74.08			Fils de cuivre.			
				- En cuivre affiné :			
		7408.11	00	-- Dont la plus grande dimension de la section transversale excède 6 mm,			
				--- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
5			11	---- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	2,5	KG	-
5			19	---- autres	2,5	KG	-
				--- autres :			
5			91	---- dorés ou argentés	2,5	KG	-
5			99	---- autres	2,5	KG	-
		7408.19		-- Autres			
5			10 00	--- filés, étirés ou tréfilés	30	KG	-
5			90 00	--- autres	2,5	KG	-
				- En alliages de cuivre :			
		7408.21		-- A base de cuivre-zinc (laiton)			

Codification					Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
					--- dont la plus grande dimension de la section transversale ne dépasse pas 6 mm :			
5			10	00	---- de coupe transversale de forme rectangulaire ne dépassant pas 6 mm dans le sens de l'épaisseur	2,5	KG	-
					---- autres :			
			21		----- filés, étirés tréfilés :			
5			10		----- dorés ou argentés, d'un diamètre compris entre 0,10 mm et 0,30mm	2,5	KG	-
5			90		----- autres	30	KG	-
5			29	00	---- autres	2,5	KG	-
5			30	00	---- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc :	2,5	KG	-
					---- autres :			
					---- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			
5			41	00	----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	2,5	KG	-
5			49	00	----- autres	30	KG	-
					----- autres :			
5			91	00	----- dorés ou argentés	2,5	KG	-
5			99	00	----- autres	30	KG	-
		7408.22			-- A base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)			
5			10	00	--- en alliage contenant plus de 10% de nickel	2,5	KG	-
					--- autres :			
					---- dont la plus grande dimension de la section transversale ne dépasse pas 6 mm :			
5			21	00	---- filés, étirés tréfilés	30	KG	-
5			29	00	---- autres	2,5	KG	-
					---- autres :			
5			30	00	---- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	2,5	KG	-
					---- autres :			
5			41	00	----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	2,5	KG	-
5			49	00	----- autres	30	KG	-
					----- autres :			
5			91	00	----- dorés ou argentés	2,5	KG	-
5			99	00	----- autres	30	KG	-
		7408.29			-- Autres			
5			10	00	--- en alliage contenant plus de 10% de nickel	2,5	KG	-
					--- autres :			
					---- dont la plus grande dimension de la section transversale ne dépasse pas 6 mm :			
5			20	00	---- filés, étirés tréfilés	30	KG	-
5			29	00	---- autres	2,5	KG	-
					---- autres :			
5			30	00	---- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	2,5	KG	-
					---- autres :			
					----- simplement laminés, filés, étirés, écroutés ou non :			

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5		41	00	----- dont la plus grande dimension de la coupe transversale ne dépasse pas 15 mm	2,5	KG	-
5		49	00	----- autres	30	KG	-
				----- autres :			
5		91	00	----- dorés ou argentés	2,5	KG	-
5		99	00	----- autres	30	KG	-
	74.09			Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur excédant 0,15 mm			
				- En cuivre affiné :			
5	7409.11	00	00	-- Enroulées	2,5	KG	-
5	7409.19	00	00	-- Autres	2,5	KG	-
				-- En alliages à base de cuivre-zinc (laiton) :			
5	7409.21	00	00	-- Enroulées	2,5	KG	-
5	7409.29	00	00	-- Autres	2,5	KG	-
				-- En alliages à base de cuivre-étain (bronze) :			
5	7409.31	00	00	-- Enroulées	2,5	KG	-
5	7409.39	00	00	-- Autres	2,5	KG	-
5	7409.40	00	00	- En alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre- nickel-zinc (maillechort)	2,5	KG	-
5	7409.90	00	00	- En autres alliages de cuivre	2,5	KG	-
	74.10			Feuilles et bandes minces en cuivre (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matière plastique ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris).			
				- Sans support :			
5	7410.11	00	00	-- En cuivre affiné	2,5	KG	-
5	7410.12	00	00	-- En alliages de cuivre	2,5	KG	-
5	7410.21	00	00	-- En cuivre affiné	2,5	KG	-
5	7410.22	00	00	-- En alliages de cuivre	2,5	KG	-
	74.11			Tubes et tuyaux en cuivre			
		7411.10	00	- En cuivre affiné			
				--- droits et d'épaisseur uniforme :			
5		10		---- à surface brute	17,5	KG	-
				---- autres :			
5		21		----- dorés ou argentés	17,5	KG	-
5		29		----- autres	17,5	KG	-
5		90		--- autres	17,5	KG	-
				- En alliages de cuivre :			
	7411.21			-- A base de cuivre-zinc (laiton)			
5		10	00	--- tubes en laiton étamé pour radiateurs automobiles (tubes agrafés à la largeur d'utilisation)	30	KG	-
				--- autres :			
				---- droits et à paroi d'épaisseur uniforme :			
5		20	00	----- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	17,5	KG	-
				----- autres :			
5		31	00	----- à surface brute	30	KG	-
5		39	00	----- autres :			-

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5			10	----- dorés ou argentés	17,5	KG	-
5			90	----- autres	17,5	KG	-
		90		---- autres :			
5			10	---- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	17,5	KG	-
5			90	---- autres	17,5	KG	-
		7411.22		-- A base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)			
5			10 00	-- en alliage contenant plus de 10% de nickel	17,5	KG	-
				-- autres :			
				---- droit et d'épaisseur uniforme :			
5			20 00	---- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	17,5	KG	-
				---- autres :			
5			31 00	----- à surface brute	30	KG	-
5			39 00	----- autres	17,5	KG	-
5			90 00	---- autres	17,5	KG	-
		7411.29		-- Autres			
5			10 00	-- en alliage contenant plus de 10% de nickel	17,5	KG	-
				-- autres :			
				---- droits et d'épaisseur uniforme :			
5			21 00	---- en cuivre allié à 10% ou plus de zinc	17,5	KG	-
				---- autres :			
5			31 00	----- à surface brute	30	KG	-
5			39 00	----- autres	17,5	KG	-
5			90 00	---- autres	17,5	KG	-
	74.12			Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre.			
5		7412.10	00 00	- En cuivre affiné	30	KG	-
		7412.20	00	- En alliages de cuivre			
5		7412.20	10 00	---- bandes d'écoulement constituées d'un corps en alliages de cuivre, d'un diamètre de sortie de 20 mm, comportant une grille centrale en acier inoxydable d'un diamètre de 45 mm, un écrou de fixation en cuivre et un joint d'étanchéité en caoutchouc vulcanisé non durci	2,5	KG	-
		7412.20	90	---- autres :			
5		7412.20	90 10	---- raccords	30	KG	-
5		7412.20	90 20	---- coudes	30	KG	-
5		7412.20	90 30	---- manchons	30	KG	-
5		7412.20	90 99	---- autres	30	KG	-
5		7413.00	00 00	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité	30	KG	-
	74.15			Pointes, clous, punaises, crampons appointés et articles similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en cuivre.			
		7415.10	00	- Pointes et clous, punaises, crampons appointés et articles similaires			
5			10	--- punaises	30	KG	-

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5			90	--- autres	30	KG	-
		7415.21		- Autres articles, non filetés :			
				-- Rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort)			
5			10 00	--- destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importées à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	KG	-
				--- décollétées dans la masse, d'une épaisseur de tige et d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm :			
5			21 00	---- rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort	17,5	KG	-
5			29 00	---- autres	30	KG	-
				--- autres :			
5			91 00	---- rondelles brisées et autres rondelles destinées à faire ressort	17,5	KG	-
5			99 00	----- autres	30	KG	-
		7415.29		-- Autres			
5			10 00	--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	KG	-
				--- décollétés dans la masse, d'une épaisseur de tige et d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm :			
5			21 00	---- rivets et articles similaires sans tête destinés à l'assemblage de pièces par écrasement de leurs extrémités	30	KG	-
5			29 00	---- autres	17,5	KG	-
				--- autres :			
5			91 00	---- rivets et articles similaires sans tête destinés à l'assemblage de pièces par écrasement de leurs extrémités	30	KG	-
5			99 00	---- autres	17,5	KG	-
		7415.33		- Autres articles, filetés :			
				-- Vis; boulons et écrous			
				--- vis à bois :			
5			11 00	---- destinées à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	KG	-
			19	---- autres :			
5			10	----- décollétées dans la masse, d'une épaisseur de tige et d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm	30	KG	-
5			90	----- autres	30	KG	-
				--- autres vis; boulons et écrous :			

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
5		91	00	---- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	KG	-
		99		---- autres :			
5		11		----- vis	30	KG	-
5		12		----- boulons	30	KG	-
5		13		----- écrous	30	KG	-
	7415.39			-- Autres			
5		10	00	--- destinés à la fixation du matériel orthopédique ou à des usages médicaux et/ou chirurgicaux, importés à l'ordre des professionnels intéressés ou pour leur compte, la justification de l'emploi pouvant être exigée a posteriori avec communication de la comptabilité matières	2,5	KG	-
5		90	00	--- autres	30	KG	-
	74.18			Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en cuivre; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en cuivre.			
8		7418.10	00 00	- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues :	30	KG	-
		7418.20		- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties			
5		10	00	--- en alliage contenant plus de 10% de nickel	30	KG	-
8		90	00	--- autres	30	KG	-
	74.19			Autres ouvrages en cuivre			
		7419.20		- Coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés			
7		10	00	--- chaines, chainettes et leurs parties	30	KG	-
		20		--- réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues pour toutes matières (à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés), en cuivre, d'une contenance supérieure à 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge :			
7		10		---- avec calorifugeage ou revêtement intérieur en ébonite	30	KG	-
7		90		---- autres	30	KG	-
7		30	00	--- accessoires pour lignes de transport de force et de traction (pièces de suspension, griffes d'amarrage, palonniers, etc...)	17,5	KG	-
8		40	00	--- plaques de laiton, matricées et «flans» de laiton, matrices spécifiquement et exclusivement destinées d'après les empreintes de la matrice, à la fabrication des cadrans de montre	2,5	KG	-
8		50	00	--- articles de fantaisie	30	KG	-
		90		--- autres :			
7		11		---- réservoirs, cuves et autres récipients analogues d'une contenance égale ou inférieure à 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement calorifuge intérieur	30	KG	-

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
8			19	---- épingles de sûreté	30	KG	-
8			90	---- autres	30	KG	-
	7419.80			— Autres			
7	7419.80	10	00	--- chaines, chainettes et leurs parties	30	KG	-
	7419.80	20		--- réservoirs, foudres, cuves et autres récipients analogues pour toutes matières (à l'exclusion des gaz comprimés ou liquéfiés), en cuivre, d'une contenance supérieure à 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge :			
7			10	---- avec calorifugeage ou revêtement intérieur en ébonite	30	KG	-
7			90	---- autres	30	KG	-
7	7419.80	30	00	--- accessoires pour lignes de transport de force et de traction (pièces de suspension, griffes d'amarrage, palonniers, etc...)	17,5	KG	-
8	7419.80	40	00	--- plaques de laiton, matricées et «flans» de laiton, matrices spécifiquement et exclusivement destinées d'après les empreintes de la matrice, à la fabrication des cadrans de montre	2,5	KG	-
8	7419.80	50	00	--- articles de fantaisie	30	KG	-
8	7419.80	60	00	--- émerillons	2,5	KG	-
8	7419.80	70	00	--- toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de cuivre ; tôles et bandes déployées en cuivre	30	KG	-
	7419.80	90		---- autres :			
7			11	---- réservoirs, cuves et autres récipients analogues d'une contenance égale ou inférieure à 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement calorifuge intérieur	30	KG	-
8			19	---- épingles de sûreté	30	KG	-
8			20	---- rince bouche en alliages de cuivre chromé utilisé dans les fontaines à eau réfrigérée	2,5	KG	-
8			90	---- autres	30	KG	-